

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1231

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 18 TERDECIES

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« entre en vigueur le »

les mots :

« s'applique aux produits pour lesquels l'exigibilité de la taxe intervient à compter du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision sur l'entrée en vigueur.